



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance extraordinaire du conseil municipal tenue lundi le 10 juin 2024 à 19 h à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Benoit Bibeau, conseiller
Mario Cardin, conseiller
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller
Vincent Lavallée, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, greffier-trésorier

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Aucune personne n'assiste à la séance.

La séance extraordinaire a été convoquée par le greffier-trésorier, à la demande du maire et l'avis de convocation a été remis à tous les membres du Conseil en date du 6 juin 2024.

Les membres du Conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-06-24

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur
4. R.I.A.R.Y. ajustement des quotes-parts 2024
5. Fonds de développement des territoires (FDT), demande d'amendement au projet de déménagement et acquisition d'un nouvel écran numérique double face
6. Dépôt d'une demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023
7. Travaux de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier
8. Réfection du stationnement centre de services municipaux
9. Biophare, parrainage activité culturelle et éducative
10. Questions du public
11. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

3- DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

19-06-24

Il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le rapport financier 2023 de la municipalité ainsi que le rapport du vérificateur préparé par *Daniel Tétreault, CPA inc.*, qui



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

démontrent que l'année se termine avec un surplus non consolidé de 390 365 \$.

DE RETENIR les services professionnels de Daniel Tétreault, CPA inc. pour la vérification comptable de l'année 2024.

ADOPTÉE

20-06-24

4- R.I.A.R.Y. AJUSTEMENT DES QUOTES-PARTS 2024

CONSIDÉRANT QUE que la *Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska* (RIARY) a reçu l'estimation des coûts d'exploitation 2024 de la part de la Ville de Sorel-Tracy, le 30 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation des prévisions budgétaires, les informations provenant de la Ville de Sorel-Tracy n'étaient pas disponibles;

CONSIDÉRANT QUE la RIARY a transmis une facturation complémentaire à chaque municipalité membre de la Régie et ce, pour équilibrer les fonds de la Régie et d'être en mesure de couvrir les frais de l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACQUITTER la facture pour la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, membre de la Régie et ce, pour équilibrer les fonds de la Régie pour l'année 2024 au montant de 54 384 \$.

QUE CETTE somme soit puisée à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

21-06-24

5- FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT), DEMANDE D'AMENDMENT AU PROJET DE DÉMÉNAGEMENT ET ACQUISITION D'UN NOUVEL ÉCRAN NUMÉRIQUE DOUBLE FACE

CONSIDÉRANT QUE le 12 octobre 2023, la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a conclu un protocole d'aide financière avec la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* (FDT) volet ruralité;

CONSIDÉRANT QUE ladite subvention permettait le déménagement et l'ajout d'un écran numérique à l'intersection des rues Avelin-Péloquin et de la Rive;

CONSIDÉRANT QUE suivant ce déménagement des modifications à la structure et à l'écran doivent être apportés afin que l'enseigne s'intègre mieux au paysage de l'intersection suivant la construction résidentielle récente et non prévue lors de l'initiative du projet ;

CONSIDÉRANT la proposition de *l'entreprise NUMMAX Libertelevision inc.* pour le déménagement, la modification de la structure et de l'écran selon les soumissions n°4239 et n° 4241 au coût total de 14 489 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE toute modification aux conditions du protocole doit faire l'objet d'une entente écrite entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

DE DÉPOSER une demande d'amendement au protocole d'aide financière dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* (FDT) pour le déménagement et l'ajout d'un écran numérique à l'intersection des rues Avelin-Péloquin et de la Rive;

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles;

QUE le directeur général, monsieur Maxime Dauplaise, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, l'ensemble des documents relatifs à l'aide financière.

D'OCTROYER, le contrat à l'entreprise *NUMMAX Libertevision inc.* pour le déménagement, la modification de la structure et de l'écran selon les soumissions n°4239 et n° 4241 au coût total de 14 489 \$ plus taxes;

D'ACQUITTER la dépense non subventionnée du projet déposé attribuable à la municipalité à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

6- DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PRIMEAU 2023

22-06-24

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Volet 2

- la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.
- Le maire et/ou le directeur général et/ou son mandataire (Luc Brouillette, ingénieur) sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents pertinents à la demande.

ADOPTÉE

7- TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT ET D'ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER

23-06-24

CONSIDÉRANT le rejet par le conseil municipal de la soumission reçue pour le déneigement, le déglçage et l'entretien des chemins d'hiver de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reprendre le processus d'appel d'offres avec des critères revus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le lancement d'un nouvel appel d'offres pour le déneigement, le déglçage et l'entretien des chemins d'hiver de la municipalité avec des critères revus.

ADOPTÉE

8- RÉFECTION DU STATIONNEMENT CENTRE DE SERVICES MUNICIPAUX

24-06-24

CONSIDÉRANT QUE le 3 juin dernier, la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel octroyait un mandat pour la fourniture et l'installation de l'éclairage du stationnement arrière du centre de services municipaux à *Gimatech électrique inc.*;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, il y a eu lieu de procéder à certaines modifications au stationnement et à ajouter trois (3) luminaires supplémentaires;

CONSIDÉRANT la soumission soumise par *Gimatech électrique inc.* n° G2404-B000-R1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le mandat pour la fourniture et l'installation de trois (3) luminaires supplémentaires à l'arrière du centre de services municipaux à *Gimatech électrique inc.* selon l'offre de service n° n° G2404-B000-R1 au coût de 16 267,20 \$ plus taxes.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

25-06-24

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

9- BIOPHARE, PARRAINAGE ACTIVITÉ CULTURELLE ET ÉDUCATIVE

CONSIDÉRANT l'offre de participer au parrainage d'un projet culturel organisé conjointement avec le *Centre de services scolaires de Sorel-Tracy et le Biophare*;

CONSIDÉRANT QUE cette 22^e édition du projet porte le titre *La vie de notre écosystème* servira de source d'inspiration aux élèves pour leurs créations qui orneront la rampe du parc Regard-sur-le-Fleuve;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra à quatre-vingt-six (86) élèves de Sainte-Anne-de-Sorel de participer à cet atelier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE CONTRIBUER financièrement en acceptant de parrainer quatre-vingt-six (86) élèves au coût de 10 \$ chacun.

ADOPTÉE

10- QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

11- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

26-06-24

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et greffier-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »